

Bruxelles, le 7.3.2019
COM(2019) 122 final

ANNEX 1

ANNEXE

de la

**Proposition de
DÉCISION DU CONSEIL**

relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du comité de surveillance bilatéral pour l'accord entre les États-Unis d'Amérique et la Communauté européenne relatif à la coopération dans le domaine de la réglementation de la sécurité de l'aviation civile en ce qui concerne l'ajout d'une annexe 4 audit accord

COMITÉ DE SURVEILLANCE BILATÉRAL
POUR L'ACCORD
ENTRE
LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
ET L'UNION EUROPÉENNE
RELATIF À LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA
RÉGLEMENTATION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION
DÉCISION N° 0011

Notant que la modification n° 1 de l'accord entre les États-Unis et la Commission européenne relatif à la coopération dans le domaine de la réglementation de la sécurité de l'aviation civile (l'«accord») élargit le champ d'application de l'article 2, paragraphe B, de l'accord pour inclure, entre autres, l'octroi de licences au personnel et sa formation;

notant également que l'article 5 de l'accord, tel que modifié, prévoit l'élaboration de nouvelles annexes pour les questions relevant du champ d'application de l'accord, lesquelles entrent ensuite en vigueur, conformément à l'article 19, paragraphe C, sur décision du comité de surveillance bilatéral («BOB») créé en vertu de l'article 3;

Le comité de surveillance bilatéral décide:

1. d'adopter l'annexe 4 (Simulateurs d'entraînement au vol) de l'accord, jointe à la présente décision.
2. L'annexe 4 (Simulateurs d'entraînement au vol) de l'accord entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des parties ci-dessous.

Pour le comité de surveillance bilatéral:

ADMINISTRATION FÉDÉRALE DE
L'AVIATION
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:

COMMISSION EUROPÉENNE
UNION EUROPÉENNE

PAR:

TITRE: Associate Administrator for
Aviation Safety

DATE:

FAIT À: Washington, DC

PAR:

TITRE: Directeur de l'aviation
Direction générale de la mobilité
et des transports, Commission
européenne

DATE:

FAIT À: Bruxelles, Belgique